



Agent traitant : Anne-Catherine DUCAS (02/634.04.95) / Stéphanie CORDIER (02/634.05.75)

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Dossier PU-2019/110

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de Permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur et Madame Mathieu PASTURE - GUIOT, Rue de Genleau, 57 à 1380 Lasne.

Le terrain concerné est situé à 1380 LASNE, Chemin de Couture, et cadastré 1^{ère} Division/Section F/n°565A, 565B, 565C et dont l'objet est « Construction d'une habitation et aménagement des abords ».

Le projet s'écarte des prescriptions urbanistiques du Guide Communal d'Urbanisme (article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT)) notamment et principalement en ce qui concerne :

- 1. Rapport longueur/largeur du volume principal > 2,5,
- 2. Hauteur de façade > 5,5m,
- 3. Hauteur du faite > 9,5m,
- 4. Hauteur des autres façades > 6,5m,
- 5. Niveau de corniche du volume secondaire ne se trouve pas sous le niveau de corniche du volume principal,
- 6. Toiture plate des volumes secondaires terrasse couverte et carport,
- 7. Conservation des vues paysagères dans les périmètres d'intérêt paysager.

Le dossier peut être consulté au service Urbanisme de la Commune de Lasne, Place Communale n°1 à 1380 Lasne, à partir du 11 septembre 2019 jusqu'au 2 octobre 2019 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser du 18 septembre 2019 au 2 octobre 2019 :
- Soit par courrier simple ou recommandé au Collège communal, Place Communale, 1 à 1380 Lasne,
- Soit par courrier électronique **identifié** et daté à l'adresse : urbanisme@lasne.be.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service urbanisme du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 uniquement le lundi.

La personne déléguée,



Julie DE KEERSMAECKER
Responsable du service Urbanisme